



(Haute-Vienne)  
Code Postal : 87300

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le : 11 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BONNET DE BELLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juillet 2025

**PRESENTS** : M. BOULLE Jean-Claude – Mme CHAPPET Ginette  
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte  
M. DECHATRE Joël – M. HEGARTY Thomas  
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine  
M. LEPINE Christian

**ABSENTS** : M. JOLY Pascal – Mme JAUSSOIN Béatrice

**SECRETAIRE** : M. HEGARTY Thomas

### **ORDRE DU JOUR** :

**Autorisation d'ester en justice au nom de la commune** : la DUSP 87 (association de défense des usagers du service public) et une dizaine de communes de la Communauté de Communes, ainsi que des commerçants, ont décidé de saisir le juge des référés du Tribunal Administratif de Limoges dans le cadre d'un référé-suspension afin d'obtenir l'annulation de la délibération du Conseil Communautaire instituant le règlement de service du nouveau dispositif d'enlèvement des ordures ménagères et de ce fait d'en suspendre la mise en place prévue au 1er septembre 2025.

Le maire propose au Conseil de l'autoriser à ester en justice pour obtenir l'annulation de la délibération susvisée et de l'autoriser à désigner un avocat pour représenter la commune, en l'occurrence le cabinet d'avocats spécialisé GIL - CROS - CRESPIY de Montpellier, avocats mandatés par la DUSP et les autres requérants au référé -suspension. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 24 juin deux mil vingt-cinq à vingt heures.